

Au rebut, les armes nucléaires

Adopté par l'ONU en 2017, le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires entre en vigueur le 22 janvier 2021. Leurs détenteurs, qui ont tenté de le faire échouer, sont à présent mis dans le coin.

PAR FRANÇOIS JANNE D'OTHÉE

Les militants de la Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires (plus de 450 ONG) ont de quoi pavoiser, en plus du prix Nobel reçu en 2017.

Le Honduras fut le cinquantième. Depuis que, fin octobre, ce pays centraméricain a ratifié le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (Tian), le compte est bon des Etats nécessaires pour son entrée en vigueur. Ce sera le 22 janvier prochain. Adopté par les Nations unies en 2017, le Tian interdit la production, le développement et l'utilisation d'armes nucléaires, avec comme objectif final leur élimination complète. Il prohibe également

leur financement. Des banques françaises pourraient donc se trouver dans l'illégalité si elles investissaient dans ce secteur.

La France n'a d'ailleurs pas signé le traité, pas plus qu'aucune autre puissance nucléaire. Elles ont tout fait pour faire capoter l'initiative. Sans ces acteurs, reste-t-on dans la symbolique ? « Sûrement pas, ce traité, qui complète celui sur la non-prolifération nucléaire (TNP) de 1968, a une vraie valeur, coupe Jean-Marie Collin, chercheur associé au Grip (Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité) et porte-parole de Ican France (Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires, récompensée par le prix Nobel de la paix en 2017). Ce traité est comparable à celui sur l'interdiction des armes biologiques. A-t-on dit que celui-ci n'avait pas de valeur parce que la Syrie en possédait ? Non. » Dès le 22 janvier 2021, les Etats qui ne respectent pas le Tian « ne seront plus dans les canons du droit international », poursuit Jean-Marie Collin. Certes, les armes nucléaires ne disparaîtront pas du jour au lendemain, pas plus que les mines antipersonnel ne se sont évaporées au lendemain du traité les interdisant. « Mais cela change la perception à l'égard des pays qui en disposent : ils seront désormais stigmatisés. » Avis aux Etats – la Belgique continue à freiner des quatre fers – qui veulent rester à contre-courant de l'histoire : le traité aura des effets politiques, diplomatiques, juridiques, stratégiques et financiers. **V**



© ICAN